



RAPPORT DE MAI 2015

0. INTRODUCTION

Le présent rapport décrit les différentes violations des droits humains observées dans toutes les provinces du pays au cours du mois de Mai 2015. Il est articulé sur les principales parties suivantes:

1. Premièrement, nous ferons une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu tout au long du mois concerné par le présent rapport. Cette analyse est un impératif pour une meilleure appréhension de l'évolution du respect des droits humains au cours de la période sus mentionnée.
2. Deuxièmement, les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique seront mis en évidence en montrant clairement les catégories d'auteurs, les types de moyens utilisés et les différents motifs qui sous tendent ces actes inhumains.
3. En troisième lieu, nous disséquons des cas de viol en tant qu'actes portant atteintes à la dignité humaine. Cette partie comprendra aussi une analyse des cas de torture et de mauvais traitements infligés aux personnes privées de liberté ou en dehors des lieux de détention.
4. Quatrièmement, il sera question de l'évolution de la situation carcérale dans différents établissements pénitentiaires ainsi que les conditions de détention dans les cachots de la police judiciaire des communes. Ainsi, les visites des lieux de détention réalisées par nos antennes provinciales et régionales seront décrites.
5. Avant de clore ce rapport, nous parlerons des activités quotidiennes en termes d'assistance psychologique, d'orientation, d'accompagnement juridique et plaidoyer en faveur des personnes vulnérables et des justiciables.

1. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

1.1. Du contexte Sécuritaire

Tout comme pour les mois passés, le mois de Mai 2015 a été caractérisé par des fuites de la population dans certaines provinces du pays suite aux intimidations et menaces de mort orchestrées par les jeunes affiliés au parti au pouvoir communément appelés « Imbonerakure ». Ayant constaté des entraînements paramilitaires et des distributions d'armes à feu (fusils et grenades) à ces jeunes, et ayant été informées à propos des listes des personnes qui seront éliminées physiquement du fait qu'elles n'adhèrent pas aux idéaux du parti CNDD/FDD et sont, de surcroît contre le troisième mandant du Président Pierre NKURUNZIZA, plusieurs milliers de personnes ont été la cible de ces intimidations et menaces. Ils ont été pris de panique et se sont réfugiés dans les pays limitrophes du Burundi à savoir le Rwanda, la Tanzanie et la RD Congo. Des exemples ne manquent pas :

1. Dans la nuit du 6/5/2015 vers 21h, une grenade a été lancée au Lycée Notre Dame de la Sagesse en ville de Gitega.

2. Une autre grenade a été lancée tout près du site des déplacés à Mutaho en date du 10/5/2015. Dans ces deux cas, aucun dégât n'a été signalé heureusement, cependant les auteurs n'ont pas été identifiés.

3. Dans la nuit du 19/5/2015, sur la colline Masango en commune Giheta, un groupe d'Imbonerakure dont Félicien MANIRAKIZA et Prosper NDACAYISABA sont allés chez BARANYIKWA Magnus où ils ont trouvé MANIRAMBONA Prime qui était venu passer une soirée avec son hôte. Ils les ont tous deux ligotés et battus. Ils les auraient même conduits aux bords de la rivière Ruvubu dans laquelle ils avaient l'intention de les précipiter. MANIRAMBONA Prime a dû accepter de leur donner une des ses vaches qui se trouvaient chez Magnus. La police a arrêté deux complices, NTAKARUTIMANA Bosco et BARAKAMFITIYE Jean mais Félicien et Prosper, responsables des Imbonerakure sur cette colline, n'ont pas été retrouvés.

4. En province Muyinga, la sécurité a été perturbée dans plusieurs localités par des attaques ciblant des ménages. C'est notamment le cas de la colline Jani en commune Gasorwe où une grenade lancée dans la cuisine d'un certain NDUWUMWE a occasionné la mort de la femme de ce dernier qui, d'ailleurs, lui-même et ses deux enfants ont été grièvement blessés.

5. Les armes ont aussi fait une victime sur la colline Kivoga de la commune Muyinga où une personne a été tuée par balle.

6. Le concours de tous ces faits dans la seule commune de Busoni a provoqué l'exil au Rwanda de plus de 16 000 sur les 170 000 habitants que compte la population de cette commune.

7. Suite à un mauvais comportement des policiers, les manifestations pacifiques contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA organisées par les organisations de la Société Civile Burundaise et les partis politiques de l'opposition depuis le 26 Avril 2015 ont été réprimées dans la violence et la brutalité policières. Cela a troublé la paix et la tranquillité des manifestants et de toute la population aussi bien dans la ville de Bujumbura qu'à l'intérieur du pays. Dans la Mairie de Bujumbura, plusieurs personnes ont fui la veille et pendant les manifestations qui ont commencé le dimanche 26 Avril 2015 après l'annonce de l'élection du Président Pierre NKURUNZIZA pour représenter son parti aux présidentielles de 2015. Certains ont fui vers l'intérieur du pays (chez eux), et d'autres dans les pays limitrophes.

8. La tentative de coup d'Etat du 13/5/2015, suivie par la destruction de toutes les radios privées a empiré la situation. Les rumeurs ont eu une place importante car il était difficile voire impossible de connaître réellement ce qui est en train de se passer dans d'autres localités.

9. Durant ces manifestations, la police a fait usage d'une force disproportionnée. Alors que les manifestations étaient pacifiques, la police n'a pas hésité à tirer à balles réelles, grenades et gaz lacrymogène sur des manifestants qui chantaient haut les mains, tuant et blessant ainsi un grand nombre d'entre eux.

Sans être exhaustif, durant tout le mois de Mai 2015, 58 cas de personnes tuées et près de 600 cas de personnes blessées ont été identifiés dans les différentes communes de la Mairie de Bujumbura (Buterere, Buyenzi, Bwiza, Cibitoke, Kanyosha, Kinindo, Ngagara, Nyakabiga) et dans certaines provinces de l'intérieur du pays où se déroulaient les manifestations.

10. Pendant ces manifestations, il y a eu plusieurs dégâts humains et matériels. On peut mentionner :

- Les média privés ont été détruits et/ou incendiés : après la mise à feu de la radio Rema FM par des personnes non identifiées, les autres médias privés n'ont pas été épargnés. La Radio Publique Africaine (RPA), la Radio Bonasha FM, la Radio Isanganiro et la Radiotélévision Renaissance ont été détruites en date du 14 Mai 2015 par des hommes en uniformes non identifiés.
- En date du 14/5/2015, une cinquantaine des personnes en tenues policières ont effectué une attaque dans l'hôpital BUMEREC pour achever des putschistes blessés lors de l'attaque de la Radiotélévision Nationale du Burundi (RTNB). Le Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burundi (CNOMB) a condamné avec la plus grande énergie l'incursion d'hommes en uniformes et armés dans cet hôpital en Mairie de Bujumbura ainsi que les ignominies qui y ont été commises.
- En date du 22 Mai 2015, vers 18h 45, plusieurs grenades ont été lancées dans le centre ville de Bujumbura (entre l'ex-marché central et l'ONATEL) dans la place où des femmes vendent de fruits et légumes. Le bilan de cette attaque a été de 8 personnes tuées dont 3 qui sont mortes sur place, 5 autres à l'hôpital et 50 blessées à la suite de l'explosion des grenades. Les auteurs de cette attaque n'ont pas été identifiés.
- En date du 29/5/2015, 3 véhicules ont été incendiés par l'explosion des grenades lancées devant la banque dénommée Kenyan Commercial Bank (KCB) et 3 personnes ont été blessées. L'attentat a été qualifié de terroriste par le maire de la ville de Bujumbura.
- La grenade qui été lancée, en date du 30 Mai 2015, au carrefour du boulevard de l'UPRONA et l'avenue de l'amitié en pleine ville de Bujumbura, a fait deux blessés, dont le lanceur de la grenade. Ce dernier, un habitant de Bujumbura, a failli être lynché par la population, n'eût été l'intervention de la police qui l'a évacué de justesse. L'autre blessé a été pris en charge par la Croix Rouge. Par ailleurs, un véhicule garé en face du salon de coiffure jouxtant le « Cristal » a été endommagé.
- D'autres dégâts matériels enregistrés sont notamment 5 véhicules et 2 maisons qui ont été brûlés.

11. Comme dit plus – haut, ces manifestations qui ont commencé en ville de Bujumbura, ont progressivement entamé certaines provinces de l'intérieur du pays :

- En province Bururi, dès l'annonce de l'élection de NKURURUNZIZA pour la candidature du CNDD/FDD aux présidentielles de 2015, la tension est montée au sein de la classe politique. Ainsi, des marches manifestations s'en sont suivies dans toutes les communes de la province Bururi, impitoyablement réprimées par la police qui n'a pas hésité à tirer sur les manifestants à balles réels, faisant 2 morts (un en commune Mugamba et un autre en commune Matana), en commune Gisozi (Mwaro), 1 personne en manifestation à été fusillée par la police et 2 personnes de la commune Mukike (Bujumbura Rurale) ont également été tuées par balle lors des manifestations avec plusieurs blessés notamment en commune Vyanda, Rutovu, Matana, Mugamba, Songa et Bururi.
- Dès le début des manifestations, 9 sur 11 écoles à régime d'internat que compte la province de Bururi ont été fermées et les élèves sont rentrés craignant pour leur sécurité. La population n'a cessé de vivre dans la hantise des possibles représailles des Imbonerakure.

De même, en province Rumonge, des déplacements massifs de la population n'ont cessé d'être observés dans toutes les communes vers la Tanzanie depuis la déclaration de la candidature de Pierre NKURUNZIZA aux présidentielles de Juin 2015. Là aussi, presque toutes les écoles ont fermé leurs portes.

1.2. Du contexte politique

1. Lancée officiellement en date du 10/5/2015 pour une durée de 2 semaines, la campagne électorale pour les communales et les législatives de 2015, n'a pas connu une forte participation des partis. Seul le parti au pouvoir et ses « acolytes » ont fait cette campagne depuis le début jusqu'à la fin. Les responsables des partis de l'opposition, de peur pour leur sécurité, ont préféré se réserver pour cette activité. Pourtant, le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Edouard NDUWIMANA a informé l'opinion que la campagne bat son plein en précisant que tous les partis font leurs meetings politiques sans aucun problème.

2. La distribution des cartes d'électeurs a commencé le 26/05/2015 sans que le message ait été mis à la portée du public. On notera que cette activité ne s'est pas déroulée dans la même période, dans tout le pays : ce sont les communes de l'intérieur du pays qui ont commencé. Dans les communes où il y'avait des manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA, que ce soit de l'intérieur du pays ou de la Mairie de Bujumbura, l'activité n'a pas eu lieu. Dans certaines communes des provinces de Mwaro et Bujumbura Rural, l'activité a été sabotée par les manifestants et n'a pas pu continuer.

3. Huit candidats présidents ont déposé leurs candidatures pour les élections de Juillet 2015. Il s'agit de :

- Agathon RWASA, ex-président du parti « Forces Nationales de Libération » (FNL) qui a déposé son dossier de candidature pour les prochaines présidentielles au nom d'une coalition politique d'opposition des indépendants dénommée « Abigenga Amizero y'Abarundi » (Les Indépendants-Espoir des Burundais).
- Pierre Nkurunziza, candidat du parti au pouvoir CNDD-FDD ;
- l'ancien chef d'Etat burundais Domitien NDAYIZEYE qui a déposé son dossier au nom de la coalition politique d'opposition dénommée «Rassemblement National pour le Changement» (RANAC) ;
- Jean de Dieu MUTABAZI, au nom de la « Coalition des partis politiques pour une Opposition participative» (COPA) ;
- Gérard NDUWAYO, candidat de l'Union pour le Progrès National (UPRONA) pro -gouvernement;
- Jacques BIGIRIMANA, président du parti « Forces Nationales de Libération » (FNL) ;
- le député Jean MINANI, au nom du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU-Nyakuri)
- et le sénateur Sylvestre NTIBANTUNGANYA, au nom d'«IJAMBO »

4. En date du 26/5/2015, le gouvernement burundais a lancé un appel à la solidarité nationale pour l'organisation des élections, suite à la suspension par certains partenaires du financement du processus électoral. Dans un communiqué lu par le Secrétaire Général du Gouvernement, Philippe NZOBONARIBA, le Gouvernement a fait savoir qu'il a déjà rassemblé une bonne partie des moyens nécessaires pour la tenue des élections communales et législatives, de la présidentielle et des sénatoriales. Pour cette solidarité nationale, un compte bancaire a vite été ouvert à la Banque de la République. De plus, le chef de l'Etat Pierre NKURUNZIZA a signé un décret ordonnant au ministre des finances de réaménager le budget qui était attribué à certains ministères sociaux en vue de financer les élections.

1.3. Du contexte juridique et judiciaire.

1. Les manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA ont fait, sans prétendre être exhaustif, 384 manifestants arrêtés par la police au cours de ce mois de Mai 2015. Des arrestations massives et incontrôlées des manifestants et autres personnes soupçonnées comme tels ont été suivies de traitements inhumains et dégradants dans des lieux de détention inappropriés avec le refus de visite et d'approvisionnement. Des actes de torture ont été malheureusement commis par des hauts gradés de la police.

2. En date du 5/5/2015, la Cour Constitutionnelle a officiellement validé la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA à un troisième mandat, au lendemain du départ en exil de Sylvere NIMPAGARITSE (vice-président de cette Cour) parti au Rwanda en date du 4/5/2015 après avoir dénoncé des pressions qui ont pesé sur les membres de cette Cour la forçant de décider en faveur du président de la République.

3. Les présumés organisateurs du putsch manqué du 13/05/2015 ont été arrêtés sauf le Général Major Godefroid NIYOMBARE qui reste en cavale. Ainsi, en date du 15/5/2015, certains putschistes ont été arrêtés notamment le Général Major Cyrile NDAYIRUKIYE (ancien ministre de la défense nationale), Zénon NDABANEZE (Commissaire de police) et Hérmenegilde NIMENYA (Commissaire principal de la police) et 15 autres présumés organisateurs du coup d'Etat. En date du 16/5/2015, les 18 présumés putschistes ont comparu devant le Parquet Général près la Cour Suprême de Bujumbura.

4. En date du 18/5/2015, les mêmes putschistes ont été auditionnés devant la même cour avec leurs avocats. Après l'audition, ils ont été progressivement conduits dans les différentes prisons du pays. Ainsi, le Colonel KAZUNGU Michel (ex- conseiller au ministère de la défense nationale) et le Capitaine NSABIYUMVA Elihoud, accusés d'atteinte à la sécurité publique, ont été débarqués dans la prison de Ruyigi, le 19 Mai 2015. A Rutana, il s'agit du commissaire de police Zénon NDABANEZE, Major NKURUNZIZA Prosper, Caporal Chef NIMPAGARITSE Léonidas, Caporal KATAGURUKA Richard, et APC BARAGONDOZWA Dieudonné. A ces derniers se sont ajoutés le Colonel DARADANGWE J. Bosco (pensionné), et le Capitaine FURUGUTA Pascal.

5. En province de Gitega, la pratique de ce qu'on appelle «Inderuzo» (civière) n'a pas encore disparu. En effet, les justiciables dont les jugements ont été coulés en force de chose jugée et qui en veulent l'exécution, doivent payer une somme d'argent aux juges pour que ces derniers puissent se rendre sur terrain. Il en est de même pour les activités de constat sur terrain effectuées par les juges.

Bref, toute activité qui nécessite le déplacement des juges doit être payée par le requérant. En plus de la somme payée par ces justiciables, ces derniers doivent aussi prendre en charge les juges en leur donnant de la bière et des brochettes lorsqu'ils arrivent sur terrain. Cela se manifeste surtout au niveau des Tribunaux de Résidence.

6. Au niveau de la police judiciaire, lorsqu'un mandat est émis, les policiers demandent à la personne lésée de leur donner de l'argent pour pouvoir arrêter la personne recherchée. Il arrive même des fois où cette somme, généralement de 5000F soit payée par les deux parties (d'une part, la partie lésée qui veut que le malfaiteur soit arrêté et puni et d'autre part, les policiers informent la personne recherchée et lui demandent de payer de l'argent pour ne pas être arrêtée par ceux qui avaient la mission de l'arrêter).

7. En date du 22/5/2015, MUHOZI Innocent, le directeur de la Radio - Télé Renaissance a été auditionné par le substitut du procureur général de la République en Mairie de Bujumbura. Il avait été convoqué pour être auditionné à propos du discours du Général-Major Godefroid NIYOMBARE du 13/5/2015 sur les ondes de la Radio-Télé Renaissance. Au sortir de l'audience, MUHOZI a indiqué que le substitut voulait savoir s'il y a un lien particulier entre ceux qui ont organisé la tentative de coup d'Etat et ce directeur.

1.4. Du contexte social

Au point de vue social, le phénomène de concubinage, la consommation de boissons prohibées et les conflits fonciers restent de sérieux problèmes qui handicapent la bonne cohabitation de la population dans plusieurs communes du pays. De même, le départ en exil de plusieurs milliers de personnes qui craignaient pour leur sécurité a entaché leurs relations sociales dans plusieurs provinces du pays.

1. Suite au Coup d'Etat manqué du 13 Mai 2015, la population vit dans la panique. Pour cela, certaines activités sont paralysées suite à l'insécurité dans toute la capitale Bujumbura. Dans les provinces de l'intérieur du pays, les personnes qui ont manifesté leur joie ne cessent de subir des châtements : les unes sont demies de leurs fonctions, d'autres subissent des sanctions en répression de leur comportement qui n'a pas plu aux membres du parti au pouvoir. Cela aussi enfreint aux activités quotidiennes des populations.

2. De plus, le climat qui a régné dans le pays a obligé les établissements scolaires à fermer leurs portes dans pas mal de provinces de l'intérieur du pays et dans la Mairie de Bujumbura et les activités n'ont pas encore repris. Cela a un impact très grave sur l'éducation des enfants et sur leur avenir. Dans les établissements scolaires qui ont continué à fonctionner, là aussi, la tension n'a pas été au beau fixe. En effet, dans la nuit du 17 mai 2015 vers 01 h 40 du matin, les élèves du Lycée Bubanza n'ont pas dormi. Des hommes inconnus se sont introduits dans cet établissement et se sont mis à battre certains élèves et il y a eu des blessés. Les autorités scolaires et l'administration provinciale de l'enseignement s'y sont rendues pour tranquilliser les élèves.

3. La passation du concours national a été organisée en date du 7/5/2015 dans tout le pays. Toutefois, cette activité a connu beaucoup de problèmes : déjà, la veille de cet examen, certains camions qui transportaient les épreuves ont été arrêtés par des gens non identifiés et les épreuves ont été brûlées. Le jour de la passation, la majorité des centres de concours de la Mairie de Bujumbura n'ont pas fonctionné parce qu'ils étaient dans des zones où se déroulaient les manifestations. Et même dans certains centres où l'examen avait commencé, il a été perturbé.

4. Au centre de passation du Lycée Scheppers de Nyakabiga par exemple, les élèves ont dû rentrer à la maison car quelques minutes après le début de l'examen, des gens non identifiés ont lancé des pierres sur la toiture de la salle d'examen et la décision a été d'arrêter. Cela a fait que la majorité des candidats n'ont pas pu passer cet examen.

2. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

2.1. Présentation générale

Au cours du mois de Mai 2015, 58 personnes ont été tuées et plus de 500 autres ont été blessées au cours des manifestations et même après les manifestations c'est – à – dire dans la soirée et pendant la nuit, dans toutes les communes de la Mairie de Bujumbura et de l'intérieur du pays où il y a eu des manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA. Aussi faudrait-il intégrer les données de la Croix Rouge selon lesquelles 552 blessés avaient été secourus par cette organisation depuis le début des manifestations.

La plupart de ces victimes ont été tuées ou blessées par des policiers qui ont utilisé une force disproportionnée à celle des manifestants en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles réelles. En plus de ces manifestants tués, d'autres personnes sont mortes dans des communes de l'intérieur du pays et de la Mairie de Bujumbura où il n'y a pas eu de manifestations soit dans des attaques des groupes armés, dans des règlements

de comptes et dans des situations très particulières où des cadavres, parfois décapités ont été retrouvés dans des lieux divers. Voici quelques cas :

1. En date du 01/5/2015, vers 19 h, en commune urbaine de Kamenge, quartier Songa, près d'une buvette communément appelé « Kwamupfizi », 3 personnes ont été tuées, dont deux policiers (NTAKIRUTIMANA J. Marie, commandant zone et un autre policier), et un civil à l'aide d'une grenade lancée par des personnes non identifiées. Dans ce même coup, 13 personnes ont été blessées.

2. En date du 10/05/2015 à 9 heures, NIYONKURU Samson de la commune Mishiha, colline Mwiruzi a tué sa femme TUYIZERE Evelyne. TUYIZERE était avec sa mère et sa petite sœur dans le champ pour récolter le riz. Le mari d'Evelyne venait de passer 3 ans en Ouganda. A son retour, sa femme était déjà retournée chez ses parents et était enceinte d'un autre mari. Pour cette raison, l'auteur a été pris de fureur et est allé chercher Evelyne qu'il 'a trouvée avec sa mère et sa petite sœur au champ. Il les a morcelés à coups de machettes. Evelyne est morte sur place et les deux autres ont été grièvement blessés. La petite sœur de la victime est morte à l'hôpital. La mère des 2 victimes passera plusieurs jours sous traitement médical.

3. En date du 10/05/2015, AHISHAKIYE Emmanuel a été retrouvé morte en commune Kigamba, colline Kigamba (son cadavre était allongé à côté de la route). Le cadavre a été évacué au CDS Kigamba par l'Administration. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

4. La nuit du 11 Mai 2015, sur la colline Jani de la commune Gasorwe, la famille de SURWUMWE a été victime d'un attentat à la grenade lancée dans la cuisine à 20 heures 20 minutes au moment du repas du soir. Le père de famille et ses deux enfants (NIYONSENGA et BUKURU) ont été grièvement blessés tandis que sa femme du prénom de Calinie est morte sur le champ

5. Dans la nuit du 13 Mai 2015, sur la sous-colline Rurabo de la colline Cimbizi en commune Bubanza, NYANDWI J. Marie a été tué par ses collègues dit – on, par mégarde. Il faisait partie d'un groupe de bandits. Ils étaient entrain de voler dans un ménage, puis suite à une clameur du public, NYANDWI a été tué par ses amis qui l'ont confondu à ceux qui les poursuivaient. Niyongere Eric présumé auteur a été conduit à la police Bubanza pour des raisons d'enquêtes.

6. Dans la nuit du 15/5/2015, des bandits armés ont attaqué le domicile du vieux BUJANA Emmanuel de la colline Rugongo en commune Butaganzwa. Malgré la résistance du père de la famille et son fils NDUWIMANA Richard de 14 ans, ils ont été fusillés et sont morts sur place. Sa femme NZEYIMANA Violette a été grièvement blessée. Les bandits ont emporté les vaches de BUJANA. Mais ils ont été poursuivis en province de Gitega où ils ont dû laisser les vaches avant de fuir. Les vaches ont été retrouvées en débandade et remis au propriétaire.

7. Dans la nuit du 16/05/2015, le vieux KAYIKO Cyprien de la colline Kivumu en commune de Butaganzwa a été retrouvé mort décapité dans sa maison. Il avait un procès pendant devant la justice. La partie adverse a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

8. KARENZO Léonidas de la colline Tonganya en zone et commune Bubanza a été battu et tué à coups de bâtons dans la nuit du 17 mai 2015 vers 1h du matin. KARENZO a été vu à cette heure dans un ménage où il avait perdu un membre de la famille. Les gens qui étaient en deuil l'ont accusé de sorcellerie et se sont mis à le frapper jusqu'à ce que mort s'en suive. Les 8 présumés auteurs ont été arrêtés.

9. Pendant la soirée du 18/5/2015, en commune Buraza, un policier du nom de BIZIMUNGU Eric a été tué par NDABATINYE Joseph. Le meurtrier dit que ce policier lui avait tendu un piège sur son passage et voulait lui voler de l'argent car il venait de vendre ses biens au marché. Ainsi, ils se sont battus et BIZIMUNGU est mort dans cette bagarre. Le meurtrier a été arrêté et est détenu à la prison centrale de Gitega.

10. Dans la matinée du 19 mai 2015, un corps d'une femme sans vie a été retrouvé dans les champs de riz de Kinywanuma vers la dorsale en commune Gihanga. Le corps avait été décapité et personne n'a pu identifier la victime. Les auteurs de cet acte ignoble restent toujours inconnus.

11. En date du 19/5/015 en commune Mishiha colline Mwiruzi, une famille composée de huit personnes a mangé de la nourriture empoisonnée. Le père de la famille et ses quatre enfants sont décédés le 20/5/015 à 2heures du matin. Sa femme et 2 autres enfants ont été conduits à l'hôpital de Murore. L'auteur de l'empoisonnement n'a pas été identifié.

12. Dans la matinée du 19/5/2015, BUKURU Gaudence (prostituée de 35 ans) a été retrouvée morte sur la colline Gacokwe de la commune Gisuru. Elle avait des traces de blessures par les ongles à la gorge. Par ailleurs, elle avait passé au le cabaret qu'elle avait quitté vers 21 heures. Les enquêtes ont directement commencé pour retrouver l'auteur.

13. Sur la colline Gisuru, dans la même commune, SIRABAHENDA Damien (un jeune affilié au parti au pouvoir « Imbonerakure») a été assassiné par des malfaiteurs à l'aide d'une machette. Selon des sources de la population, il serait accusé d'espionnage et de montages pour faire arrêter des gens dans cette commune. Les enquêtes ont directement commencé.

Bref, et sans faire fi des personnes tuées ou blessées dans les autres provinces, le bilan des manifestations dans la Mairie de Bujumbura (en termes de personnes tuées ou blessées) a été très lourd comme le montre le tableau suivant :

2.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique.

Province	Nombres de personnes tuées	Nombres de personnes blessées
Bubanza	4	2
Bujumbura Mairie	53	± 500
Bujumbura Rural	2	1
Bururi	3	31
Cankuzo	7	3
Cibitoke	3	4
Gitega	1	0
Karusi	1	0
Kayanza	1	0
Kirundo	0	0
Makamba	0	2
Muramvya	1	7
Muyinga	3	3
Mwaro	1	5
Ngozi	1	0
Rumonge	1	1
Rutana	2	1

Ruyigi	6	3
Total	90	±563

2.3. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs.

Types d'atteintes	Tués	Blessés	Totaux
1. Catégorie d'auteurs			
Agents de police	28	±426	±454
Militaires	14	35	39
Civils	14	36	50
Groupes armés	5	3	8
Autres auteurs	29	63	92
Totaux	90	±563	±653
2. Types d'armes utilisés			
Armes blanches	17	51	68
Fusils	48	±431	±479
Grenades	15	74	89
Empoisonnement	6	0	6
Moyens non identifiés	4	7	11
Totaux	90	±563	±653
3. Catégories de motifs			
Banditisme	7	6	13
Litiges fonciers	5	8	13
Règlement de compte	4	8	12
Autres motifs (dont manifestations)	74	±541	±615
Totaux	90	±563	±653

3. DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE.

3.1. Des cas de torture.

Les cas de torture enregistrés au cours du mois de Mai 2015, sont essentiellement liés aux manifestations contre le 3^{ème} mandant du Président Pierre NKURUNZIZA. En effet, dans la Mairie de Bujumbura, plus de 60 manifestants arrêtés ont subi des traitements inhumains et dégradants allant jusqu'à l'amputation de certaines parties du corps si on en croit aux déclarations de leurs avocats conseils.

1. Dans la province Bururi, sur la colline Migerere, commune Matana, des policiers sous le commandement du Chef de poste Matana qui répond au nom de BIZIMANA Egide qui venait d'être promu dans ces fonctions, ont

torturé les manifestants arrêtés lors des manifestations du 26 Mai 2015 en commune Matana, parmi lesquels Justin NZAMBIMANA (22 ans). Ce dernier a été sauvagement torturé à l'aide d'un marteau. Suite à ces actes barbares, Justin a rendu l'âme. Les auteurs de cet assassinat n'ont pas été inquiétés car ils ont bénéficié de la protection de leurs supérieurs hiérarchiques dont le Gouverneur de Bururi, Madeleine BAMWIZERE et le Commissaire Régional de Police NTAGAHORAHO Eustache.

2. Toujours dans la province de Bururi, dans la nuit du 17 Mai 2015 au centre Bururi, BARUTWANAYO, originaire de la commune Rutovu, colline Kivubo, a été torturé par le sous chef de poste Bururi, ARAKAZA Moise surnommé Nyeganyega, avant de le mettre au cachot. Sa jambe gauche est paralysée. Le tortionnaire voulait que BARUTWANAYO accepte que c'est lui l'auteur d'un vol perpétré dans une boutique au centre Bururi. Les autres détenus sont sortis par peur et ont crié au secours en interpellant l'APRODH. Ce sont les agents de cette organisation qui ont conduit la victime à l'hôpital de Bururi. Selon le parquet, un dossier contre ce sous chef de poste allait être ouvert.

3.2. Des cas de viol.

En ce qui concerne les cas de viol, parmi les 15 cas de viol qui ont été identifiés par les observateurs provinciaux des droits humains, deux sont plus emblématiques :

1. NDUWIMANA Bélice (9 ans) de la commune Mwumba a, en date du 4 Mai 2015, été violée par son père. Le violeur a profité de l'absence de la mère de l'enfant. Il a été directement arrêté.
2. En date du 20/05/2015, NDAYISENGA Annette (10 ans) de la commune Ngozi a été violée par MINANI Joker. Il l'a forcé à entrer dans sa maison et il l'a violée. Le malfaiteur a été appréhendé.

3.3. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture.

Province	Nombres de victimes de viol	Nombres de victimes de torture
Bubanza	0	0
Bujumbura Mairie	0	±60
Bujumbura Rural	0	0
Bururi	3	2
Cankuzo	0	0
Cibitoke	0	0
Gitega	1	0
Karusi	2	0
Kayanza	6	0
Kirundo	0	0
Makamba	0	0
Muramvya	0	0
Muyinga	1	0
Mwaro	0	0
Ngozi	2	0
Rumonge	0	0
Rutana	0	0
Ruyigi	0	0
Total	15	±62

3.4. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture

Catégories	Nombres d'auteurs de viol	Nombres d'auteurs de torture
Agents de l'administration	0	0
Agents de police	0	±62
Militaires	0	0
Groupes ou bandes armées	0	0
Civils	15	0
Autres	0	0
Total	15	±62

4. DE LA SITUATION CARCERALE

4.1. Des visites des cachots

Comme d'habitude, nos observateurs provinciaux et régionaux des droits humains ont, au cours du mois de Mai 2015, organisé des descentes dans les communes des provinces de leur ressort pour faire le monitoring des violations des droits humains dans les cachots communaux.

Dans cette activité, la méthodologie est restée la même : après l'entretien avec le responsable de la gestion du cachot c'est – à – dire l'OPJ, ils pouvaient entrer dans les cachots pour s'entretenir avec les retenus et connaître les circonstances qui ont entouré l'arrestation de chacun. Dans les cachots, il y avait aussi à constater les conditions d'hygiène et d'assainissement. La consultation du registre d'écrou devait permettre de vérifier si les retenus sont régulièrement enregistrés, les infractions qualifiées conformément à la loi, La vérification concernait également les PV de garde à vue (existence pour chaque retenu et conformité à la loi). Enfin, venait le plaidoyer pour des retenus qui le sont sans respect des normes ou qui sont en garde à vue par complaisance.

Le tableau ci – dessous donne les constats dans les cachots et les résultats du plaidoyer :

Province	Nombre de retenus				Dépassement des DLGV	Relaxés
	Total	Hommes	Femmes	Mineurs		
Bubanza	68	61	3	4	0	13
Bujumbura Mairie	-	-	-	-	-	-
Bujumbura Rurale	61	57	3	1	17	20
Bururi	30	27	1	2	9	10
Cankuzo	27	27	0	0	2	1
Cibitoke	68	63	4	1	10	13
Gitega	317	291	19	7	34	52
Karusi	36	36	0	0	5	5
Kayanza	74	71	3	0	0	15

Kirundo	61	61	0	0	0	11
Makamba	105	98	6	4	35	8
Muramvya	15	14	1	0	0	1
Muyinga	81	81	0	0	0	18
Mwaro	37	36	1	0	7	3
Ngozi	84	80	4	0	0	31
Rumonge	18	18	0	0	5	0
Rutana	55	52	2	1	6	5
Ruyigi	39	31	3	5	4	10
Total	1176	1104	50	25	134	216

4.2.Des visites des prisons

Jusqu'aujourd'hui, la mesure prise par le Ministre de la justice qui empêche l'APRODH de faire des visites des prisons et partant, de faire le monitoring des violations des droits dans ces lieux, pèse encore sur les prévenus et les condamnés qui bénéficiaient des services de notre organisation.

4.3.De la situation carcérale dans les établissements pénitentiaires du pays au 31 Mai 2015

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombres de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés	Décédés
			Homme	Femme	Homme	Femme	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille		
Bubanza	100	255	128	1	121	5							1	
Bururi	250	200	133	6	55	2	4				2		2	1
Gitega	400	677	319	19	323	16				2	3			
Mpimba	800	2894	2077	72	689	37	16	2		1	8	9	6	
Muramvya	100	430	192	5	226	7								
Muyinga	300	404	163	8	212	7	7		6	1	2	2		
Ngozi F	250	122		57		47	12	2	4		10	8		
Ngozi H	400	1304	724		580								9	2
Rumonge	800	583	65		504	14					1			
Rutana	350	277	92	3	170	11	1							1
Ruyigi	300	539	195	6	322	15				1				
Centre Rumonge	100	53					37		16					
Centre Ruyigi	100	35					12		23					
Total	4 250	7 773	4 088	177	3 202	161	89	4	49	3	23	24	18	4
			4 088+177= 4 265		3 202+161= 3 363		89+4= 93		49+3= 52		23+24= 47		18	4

La population pénitentiaire est de 7 773 détenus +47 nourrissons = 7 820

Le total des prévenus est de 4 265 adultes +93 mineurs = 4 358

Le total des condamnés est de 3 363 adultes +52 mineurs = 3 415

5. DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET DE L'ORIENTATION

Nos observateurs provinciaux et régionaux des Droits Humains offrent des services d'écoute, d'orientation, d'accompagnement juridique (rédaction des plaintes, suivi des dossiers judiciaires, ...) et de plaidoyer aux personnes (vulnérables ou justiciables) qui se confient à nos antennes implantées dans les différentes provinces du pays.

Dans ce même cadre d'aide légale, ces observateurs des droits humains font des descentes dans les cachots communaux de toutes les provinces pour s'enquérir des conditions de rétention, du niveau de respect des normes légales en matière de détention et éventuellement faire en plaidoyer en faveur des personnes retenues illégalement. Dans les prisons, cette activité n'y est plus accomplie suite à l'interdiction du Ministre ayant la justice dans ses attributions.

Le tableau ci-dessous donne les résultats de cette activité :

Province	Personnes écoutées dans les cachots	Personnes écoutées au bureau	Total	Problèmes exposés
Bubanza	68	16	84	Demande d'accompagnement juridique, demande de plaidoyer
Bujumbura Mairie	-	2	2	Demande de suivi des dossiers judiciaires, demande de conseil
Bujumbura Rural	61	3	64	Demande de suivi du dossier judiciaire, demande de l'aide dans la rédaction des plaintes.
Bururi	30	31	61	Litiges fonciers, demande de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaidoyer.
Cankuzo	27	2	29	Demande d'orientation et d'accompagnement juridique
Cibitoke	68	5	73	Demande de conseils et d'orientation, demande de plaidoyer
Gitega	317	56	373	Demande d'orientation et de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaidoyer
Karusi	36	6	42	Demande d'orientation et plaidoyer
Kayanza	74	0	74	Litiges fonciers, demande de conseils et d'orientation, demande de suivi des dossiers judiciaires, demande de plaidoyer
Kirundo	61	15	76	Demande de plaidoyer, demande de suivi des dossiers judiciaires
Makamba	105	6	111	Demande d'orientation, demande de suivi des dossiers judiciaires
Muramvya	15	0	15	Demande de suivi des dossiers judiciaires qui n'avancent pas.
Muyinga	81	5	86	Demande de conseils, demande de plaidoyer
Mwaro	37	7	44	Conflits fonciers, demande de plaidoyer et de suivi des

				dossiers judiciaires
Ngozi	84	0	84	Demande de suivi des dossiers judiciaires, demande d'orientation, aide dans la rédaction des plaintes.
Rumonge	18	13	31	Demande d'orientation
Rutana	55	5	60	Demande de plaider, demande d'appui dans la rédaction des conclusions, demande de suivi de dossiers judiciaires
Ruyigi	39	16	55	Demande d'accompagnement juridique
Totaux	1.176	186	1362	

6. CONCLUSION

Les distributions d'armes aux imbonerakure qui ont été signalées dans la plupart des localités de notre pays, les menaces de mort de ces imbonerakure à l'endroit des personnes qui ne sont pas membres du CNDD/FDD ont créé une situation de tension et d'insécurité qui a obligé des milliers de population à fuir notre pays pour se réfugier dans les pays limitrophes. A cela s'est ajouté la contestation du troisième mandat du président Pierre NKURUNZIZA par des manifestations de la population de la Mairie de Bujumbura et de certaines provinces de l'intérieur du pays où plusieurs dizaines de manifestants pacifiques ont été tués, des centaines blessés ou arrêtés et incarcérés par la police qui n'a pas hésité à utiliser des balles réelles, des grenades et des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants. Cela a créé une situation chaotique dans le pays et la situation est loin d'être normalisée.

Ce chaos a empêché la tenue des meetings politiques pour les élections en préparation à tel point que seul le parti au pouvoir et ses alliés ont pu faire des descentes dans les provinces pour faire la propagande.

Le Burundais ont soif de paix et aspirent à sauvegarder les acquis de l'unité nationale qu'ils ont chèrement acquise et qu'ils sont déterminés à consolider. Nous lançons donc un cri d'alarme au Père de la nation pour faire preuve de patriotisme en renonçant à cette candidature pour le moins inconstitutionnelle et qui a déjà conduit à l'écoulement de sang dans notre pays. Il faut à tout prix stopper l'hémorragie. Il y va alors du sens de responsabilité qui doit guider toute décision en la matière.
